

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE
SAINT ANDRE LES VERGERS (10)

VILLE DE SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026 à 18 H 00

Nombre de Conseillers Municipaux.....33
Nombre de Conseillers en exercice.....33
Nombre de Conseillers présents.....30

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Municipal est dûment convoqué le **VENDREDI 20 MARS à 18h00**, à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Mme LEDOUBLE Catherine, Maire. La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux le 16 mars 2026, affichée au tableau des affichages officiels le 16 mars 2026 et publiée dans la presse locale.

Etaient présents : MM. LIMA Emmanuel, Didier PERRARD, Mme Catherine BERLOT M. MAITROT André, Maires-Adjoints, MM. BALLAND Alain, BRUNET Raymond, DRAGON Jean-Luc, DUMONT Jean-Michel, Mmes LANOUX Claudie, KUROWSKI Myriam, MONT-DESFONTAINES Nathalie, RICCARDI Véronique, MM. GOJJARD Pascal, RAHAMNIA Farid, NEFFLIER Pierre-Marie, Mme QUINTART Sylvie, M. WARNESSON Bruno, Mmes DEMIR Selda, EDESA Stéphanie, JOSSO Gorete, MM. CHEHADE Hicham, GROSJEAN Sébastien, Mmes DENIS Angélique, PAGLIA Olympe, OLLIER Graziella, MM. LEFEVRE Vincent, CORNEVIN Jean-Pierre, BALLANFAT Florent et Mme Sylvie GARET formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents représentés :

Mme LEROY Marie-Pierre	mandataire	Mme LEDOUBLE Catherine
Mme GALLERY Alice	mandataire	M. LEFEVRE Vincent
M. VANARET Florian	mandataire	Mme OLLIER Graziella

Secrétaire de séance : Mme Olympe PAGLIA

xxxx

séance du 20 mars 2026

***Délibération du Conseil Municipal
de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
- N° 2026/006***

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Rapporteur : Mme Catherine LEDOUBLE

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public administratif, administré par un conseil d'administration présidé par le maire.

La composition de son conseil d'administration est définie par les articles L 123-6 et R 123-7 à R 123-15 du code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Outre son président, le conseil d'administration comprend des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal et des membres nommés par le maire, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Les membres élus par le conseil municipal et les membres nommés par le maire le sont à la suite de chaque renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil. Leur mandat est renouvelable.

Au nombre des membres nommés doivent figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Le nombre de membres du conseil d'administration est fixé par délibération du conseil municipal.

Le conseil d'administration comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire.

Dès son renouvellement, le conseil municipal procède, dans un délai maximum de deux mois, à l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration du centre d'action sociale.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au conseil municipal de fixer à 14 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, soit 7 membres élus au sein du conseil municipal et 7 membres nommés par le maire.

Séance du 20 mars 2026

***Délibération du Conseil Municipal
de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
- N° 2026/006***

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés
(33 voix pour) :

- **ADOpte le rapport présenté.**

Pour Extrait conforme,

La secrétaire de séance
Mme Olympe PAGLIA



Catherine LEDOUBLE

Catherine LEDOUBLE
2026.03.25 12:11:25 +0100
Ref:10696163-16128580-1-D
Signature numérique
la Maire